



# *Ministero dello Sviluppo Economico*

DIPARTIMENTO PER LA REGOLAZIONE DEL MERCATO  
DIREZIONE GENERALE PER LA PROPRIETA' INDUSTRIALE  
UFFICIO ITALIANO BREVETTI E MARCHI

## **Conference on Industrial Property Rights in the internal market**

**Strasbourg 16 and 17 october 2008**

### **Panel 6**

#### **Opening Statement**

**Maria Ludovica Agrò**

**Director General of Italian Patent and Trademarks Office (UIBM)**

*C'est un honneur et un grand plaisir pour moi d'être ici a Strasbourg, ville très belle et siège du Parlement européen. Honorée en tant que citoyenne européenne pour pouvoir participer aux efforts communs de l'Europe pour établir les conditions nécessaires pour un marché où le Droits de Propriété Industrielle seront largement, et j'ose même espérer complètement, respectés. Un remerciement sincère donc pour ceux qui ont lancé et organisé cette Conférence, à la Commission, à l'INPI, et notamment à Benoît Battistelli et à Margot Froelinger.*

\*\*\*\*

La partie immatérielle des produits s'accroît de plus en plus. Nos marques, nos indications d'origines représentent l'esprit des nos pays, et nos brevets qui incorporent l'innovation générée dans nos entreprises subi un attaque quotidien. On ne peut pas accepter une telle violation qui signifie en terme économique une perte au minimum de 3 milliards d'euros chaque

années, et des 40.000 postes de travail en dix ans dans une Europe dont le développement et la compétitivité est chaque jour plus risquée.

Au fil des années la coopération entre secteur public et privé dans la lutte à la contrefaçon s'est démontrée de plus en plus stratégique.

Personnellement j'attribue au secteur privé le mérite d'avoir été le moteur de la conscience publique en matière de lutte à la contrefaçon.

Il est vrai que les institutions ont un intérêt fort pour le respect de la légalité, mais ont tardé à le reconnaître dans l'observance rigoureuse des droits de Propriété Industrielle de produits de luxe, où la contrefaçon a commencé à se répandre ça fait plus que trente ans.

A l'heure actuelle la contrefaçon est désormais connue comme un fléau international qui ne touche plus seulement les produits de luxe mais un large éventail de secteurs qui menace également la santé et la sécurité des consommateurs. Dans ce cadre l'actualité de cette coopération devient encore plus évidente.

En Italie toutes les mesures et les actions en matière de contrefaçon sont discutées en collaboration avec le secteur privé élargi.

Depuis quelques temps en effet on a ressenti l'exigence d'impliquer non seulement les entreprises et leurs associations, mais aussi les consommateurs et les syndicats.

En effet on est convaincus que la contrefaçon a plusieurs facettes et qu'il faut la combattre sous les deux profils de l'offre et de la demande.

A ce propos j'attire votre attention sur la grande valeur pédagogique du simple fait d'avoir associé des catégories de la demande que jusqu'à ce fait peu de temps se considéraient parfaitement étrangères à ce phénomène et ne se sentaient pas concernées du tout par les problèmes qui en découlaient.

Après deux ans d'expérience on peut dire d'avoir obtenu des résultats remarquables en terme de participation et de communication officiel de la part de ces composant de la demande.

Dans ce genre d'organismes, je me réfère aux instances mixtes public privé, tels que le nouveau Conseil National Anti-contrefaçon en Italie ou les institutions similaires dans d'autres nations ou même les comités de coordination entre différents pays, tel que le Comité bilatérale italo-français, les institutions jouent un rôle central entre la garantie des droits de propriété industrielle de la part de l'offre et l'élévation du niveau de prise de conscience de la collectivité.

Il faut être bien conscients des enjeux.

Campagne des sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires et larges campagnes d'information à travers les Media nationaux, la mise en place de système d'alerte de la part des privés envers les institutions, je cite pour l'Italie "Filo Diretto" et au niveau douanier "FALSTAFF" sont les signes plus évidents d'une démarche commune, nécessaire et porteuse des meilleures résultats.

*Les actions engagées et les initiatives récentes montre que l'Italie est bien consciente des enjeux. La codification des textes protégeant la propriété industrielle entré en vigueur le 19 mars passé, qui introduit, entre autre, une procédure simplifiée de destruction de stocks des biens saisis, la mise en place de sessions spécialisées dans douze tribunaux qui appliqueront une procédure abrégé avec le double but d'harmoniser plus facilement les arrêts et de résoudre dans un délais acceptable les litiges à ce sujet, la création d'un Haut Commissaire anti-contrefaçon qui sera le Président d'une structure similaire au CNAC français et celle de points d'assistance aux entreprises italiennes auprès des bureaux de l'ICE à l'étranger, sont les mesures les plus relevantes. L'action publique doit être dirigée sans faiblesse contre les producteurs et les vendeurs de produits contrefaits, mais aussi en direction des consommateurs, pour les sensibiliser aux risques et aux conséquences économiques de ces trafics, sans oublier le volet des sanctions: la manque de ce volet dans le cadre de la lutte à la contrefaçon a été toujours jugé comme un limite à l'action des pouvoirs publiques.*

*Un signal politique remarquable, donc, relève carrément de l'introduction, aussi sur la base de l'expérience française qui s'est démontrée très efficace, des sanctions administratives aux consommateurs pour un montant maximum de 10.000 Euro.*

*Je doit souligner l'action stratégiques et essentiel des Douanes italiennes et de la Garde des Finances, ainsi que des autre organes de l'Interforce, et finalement, les entreprises qui ont joué un rôle tout à fait déterminant et précieux, au travers de l'Union de Fabricants et au sein du Comité Colbert et pour l'Italie de l'INDICAM, elles ont accru la sensibilité institutionnelle à ce sujet, ont indiqué des action très efficaces et ciblés, ont tracer un chemin.*